



Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve  
EHPAD St-Anne  
Anne-Sophie Lopez  
Directrice

A Tinténiac, le 22.10.2020,

**Objet : Encadrement des visites**

Mesdames et messieurs,

Face à une situation sanitaire qui continue de se dégrader, le Premier ministre a décrété l'État d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire depuis le 16 octobre. Dans le même temps, il est constaté une reprise de la circulation du virus Covid-19 au sein de notre département.

La décision gouvernementale marque la volonté de renforcer notre capacité collective de lutte contre la pandémie.

**A cet égard, et compte tenu de ce qui précède, l'ARS Bretagne a demandé ce jour, 22 Octobre 2020, à l'ensemble des EHPAD de réactiver les visites sur rendez-vous et de les organiser dans un espace dédié à compter du 26 Octobre.**

Aussi, nous mettrons à disposition des familles/proches des résidents dès lundi 26 octobre un salon dédié aux visites des familles (le salon est situé juste à droite après avoir franchi le portail de l'entrée principale, en haut des marches).

**Organisation des visites :**

Il devient désormais nécessaire de prendre rendez-vous pour venir voir vos proches. Les visites seront possibles du lundi au dimanche aux créneaux suivants et uniquement dans le salon dédié et non plus en chambre :

- 10h; 11h

- 13h30; 14h30; 15h30; 16h30; 17h30

La visite ne pourra excéder 45 minutes par famille. Le salon sera désinfecté par nos soins entre 2 visites.

La prise de rendez-vous se fera pas téléphone au 02 99 23 01 01 uniquement l'après-midi entre 14h et 18h du lundi au vendredi.

**Déroulement de la visite dans le salon dédié :**

Les visites sont toujours limitées à l'entourage proche (conjoints, enfants) et limitées à deux personnes majeures maximum en même temps.

Les visiteurs qui présenteraient un symptôme pouvant évoquer le covid-19 ne doivent pas venir visiter leur proche (fièvre, toux, rhume ou autres). Un contrôle de température avant chaque visite est recommandé.

Les visiteurs attendront devant le salon que le professionnel les accueille et signeront le registre des visites. Le résident sera accompagné dans le salon par un professionnel.

Lors de la visite, l'ensemble des mesures barrières devra être respecté :

- solution hydroalcoolique

- port du masque obligatoire

- pas de contact physique

A la fin des 45 minutes, le professionnel raccompagnera le résident.

**Sorties des résidents : (protocole national du 1<sup>er</sup> novembre 2020)**

Les sorties des résidents à l'extérieur (rassemblements familiaux, déplacements dans des commerces ou autres) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Comptant sur votre engagement, que je sais entier et soutenu depuis de long mois, je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte ces nouvelles mesures dès réception de ce message.

Je reste, comme les professionnels de l'établissement, à votre disposition pour toute question.

Anne-Sophie Lopez